

GREFFE PENAL DE
COSTERMANSVILLE.

Rôle:

RMP.n°

n°

Huissier

Costermans ille, le

28-3-12

Transmis à Monsieur l'huissier à

Ruhenger

Une assignation à prévenu

Une assignation à témoin,

Une notification d'appel et assignation

Une notification d'appel et d'audience,

Une ex loit de signification de jugement rendu par défaut à
signifier à *Pierre Albert*

en le priant de bien vouloir me retourner l'original dûment com-
plété et signé dès le devoir accompli.-

Le coût de l'acte n'est pas à percevoir.-

Le Greffier, - R. VAN MOERKERCKE -

Ruhenger



6743